

Contribution Françoise Leclaire à la journée du 22 octobre 2022

C'est avec plaisir que je partage avec vous et en toute modestie, des informations (non exhaustives) tirées de mon expérience professionnelle sur le poste Santé de l'académie de Lyon (accompagnement des élèves de la cité scolaire Elie Vignal ainsi que ceux de l'académie - et autres, hospitalisés dans les services pédiatriques ayant passé une convention avec l'éducation nationale) des échanges avec mes collègues **Psy EN** (Psychologues de l'Education Nationale) qui m'ont fait part des dernières actualités concernant l'orientation et que j'invite les familles à rencontrer dans les **CIO** - centre d'information et d'orientation, service public et gratuit, sur rendez-vous ou pas, selon l'endroit, pour des entretiens individuel , information etc ...ou dans les établissements scolaires.

Le site de l'**ONISEP** est un outil précieux et accessible à tous ; quizz , vidéos sur les métiers , descriptifs des formations , filières etc..

onisep.fr

Il est conseillé de s'informer auprès du chef d'établissement, du professeur principal, du Psy En, de l'enseignement référent, personnel médical car les circulaires sont réactualisées chaque année.

Les principes

En général, l'orientation est considérée comme un parcours où sont pris en compte :

- les intérêts de l'élève ;
- ses résultats scolaires ;
- ses capacités de quelque nature qu'elles soient à pouvoir suivre tel ou tel parcours.

On rappelle la **loi de 2005** et son principe d'inclusion scolaire. Le regard est porté sur l'élève avec des besoins particuliers, par rapport auxquels l'institution proposera des mesures d'adaptation et -ou de compensation.(MDPH)

Vous trouverez sur : **educ.gouv.fr** , la circulaire n 2016-117 du 8/8/2016

"scolarisation des élèves en situation de handicap ", les renseignements nécessaires.

Concernant les élèves de 3ème ;

Transition vers le lycée général et technologique, le lycée professionnel, les lycées agricoles, les MFR (maison familiale et rurale), l'apprentissage.

Les démarches sont les mêmes que pour tous ; visites des portes ouvertes des établissements, visites des établissements (en vue d'étudier les conditions d'accessibilité par exemple) ,mini- stages éventuels organisés par les établissements.

Les **stages** en entreprises et visites d'entreprises peuvent être organisés par l'association **ARPEJEH**. (voir le site).

L'affectation des élèves étant gérée par une procédure informatisée (Affelnet), on peut demander :

- un bonus médical, sous forme de points, principalement pour les lycées professionnels ;
- Une priorité médicale pour les lycées généraux et technologiques. En principe, l'élève doit suivre son parcours lycée dans son lycée de secteur mais on peut demander l'affectation dans un établissement plus proche de son lieu de soins.

Ces modalités ne valent que pour les établissements publics.

Enfin , il faut savoir qu'il existe un **référént handicap** dans chaque structure ainsi que dans les chambres consulaires (chambre de métiers, de commerce et d'industrie, de l'agriculture) pour les élèves intéressés par un contrat d'apprentissage.

Concernant les lycéens

transition vers l'enseignement supérieur voir "cap vers l'enseignement superieur" ci-joint (PJ).

Quelques dates pour tous :

novembre 2022

26 : forum des familles – mairie du 8 ème à Lyon

décembre 2022

4 : Mondial des métiers – Eurexpo - Auvergne Rhône-Alpes

20: accès au catalogue des formations mis à jour – onisep

janvier 2023:

6, 8 : salon de l'étudiant à Lyon

25 -26 : journées de l'enseignement supérieur à Lyon

Sites

de l'arpejeh : <https://www.arpejeh.com/>

de la cité scolaire Elie vignal : <https://elie-vignal.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

voir : reportage télévisé à la cité scolaire Elie Vignal (journal de la santé) : [\(33\) Lyon: l'établissement pour enfants malades fait sa rentrée - YouTube](#)

de [l'epnak.org](#) → Il faut une reconnaissance MDPH

Enfin , vous pouvez trouver sur google les travaux très intéressants de **Joelle MEZZA** et en particulier ses recherches sur :

- **"les pratiques d'orientation en direction des personnes malades chroniques"**

en pièces jointes :

Cap vers l'enseignement supérieur

Cordialement

Françoise Leclaire

